

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00113

Numéro SIREN : 819 292 103

Nom ou dénomination : 100 % TRUFFES

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2018 sous le numéro de dépôt 540

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>100 % TRUFFES SAS</u>					Néant <input type="checkbox"/> *						
Adresse de l'entreprise <u>LE CLAUD DU PECHPIALAT 24250 NABIRAT</u>											
SIREN <u>8 1 9 2 9 2 1 0 3</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 5</u>					Durée de l'exercice précédent * <u> </u>						
					Exercice N° clos le <u>3 0 0 6 2 0 1 7</u>						
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010 Fonds commercial *	012								
		014 Autres *	016								
	Immobilisations corporelles *	028	8 397 030	654	7 743						
	Immobilisations financières * (1)	040	042								
Total I (5)		044	8 397 048	654	7 743						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052							
		Marchandises *	060	062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	250 066	250						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 855 070	2 855						
		Autres * (3)	072	775 074	775						
	Valeurs mobilières de placement		080	082							
	Disponibilités		084	6 832 086	6 832						
	Charges constatées d'avance *		092	094							
	Total II		096	10 712 098	10 712						
Total général (I+II)		110	19 109 112	654	18 455						
PASSIF					Exercice N° NET						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120 1 000						
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131) 132						
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136 5 262						
	Provisions réglementées				140						
	Dépôt du : <u>27-03-18</u>				Total I 142 6 262						
Provisions pour risques et charges		N° du Dépôt : 540		Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				SIRÈNE : <u>819 292 103</u> 156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				N° de Gestion : <u>16B113</u> 164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166 2 630						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169) 6 934 172 9 563						
	Produits constatés d'avance				174						
					Total III 176 12 193						
					Total général (I + II + III) 180 18 455						
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 8 397						
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 100 % TRUFFES SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Néant <input type="checkbox"/> *
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 3.01.012.01.7.1 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210 5 679
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214 40 440
		Services *		217		218 19 373
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitations reçues					226
	Autres produits					230 1
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 65 493
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234 2 658
	Variation de stocks (marchandises) *					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238 32 470
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242 13 166
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243				244
	Rémunérations du personnel *					250 9 132
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 1 322
	Dotations aux amortissements *					254 654
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259				262 13
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264 59 415
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 6 078
	Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)			294
	Produits exceptionnels (IV)					290
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))	347			300
		(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D))	348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306 816
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 5 262
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 262	314
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	816	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexties D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>) 986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies A</i>) 987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>) 981	JEI (44. <i>sexies A</i>) 989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>) 127	ZRR (44. <i>quindecies</i>) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. <i>duodecies</i>) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. <i>undecies</i>) 990				
	ZFA (44. <i>quaterdecies</i>) 345	Investissements outre-mer 344			350	639
	Créance due au report en arrière du déficit	346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)	655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	5 439	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360	

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2017

100 % TRUFFES SAS

Extension

(3)

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies A bis</i> du Code général des impôts)												Néant <input type="checkbox"/> *
Désignation de l'entreprise : <u>100 % TRUFFES SAS</u>												
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	8 397	444		446	8 397			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480		482		484		486				
	TOTAL	490		492	8 397	494		496	8 397			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		654	534		536	654		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
	TOTAL	570		572	654	574		576		654		
	III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES											
	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
	Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values						
						Court terme * ⑤	Long terme			19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)												
TOTAL					596	585	597	599				

(4)

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>100 % TRUFFES SAS</u>							Néant <input type="checkbox"/> *
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610	612		614		616
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600		634		636
	Sur stocks et en cours	640	630		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652		664		666
TOTAL		680	682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immob. incorporelles	Dotations	705	Reprises	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984			IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice	860			Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129		
Total des déficits restant à reporter	870			V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			
VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				380			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374		8 231	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		4 647	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033B déposé au titre de l'exercice précédent

5

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFiP N° 2033-ESD 2017

Désignation de l'entreprise :	100 % TRUFFES SAS		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le :	01042016	et clos le :	30062017 Durée en nombre de mois 1 5
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	5 679	
Production vendue - Biens	109	40 440	
Production vendue - Services	141	19 373	
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	65 493	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	2 658	
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	32 470	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	12 895	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	272	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	13	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	48 308	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	17 185	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	17 185	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	160	/	/
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

6

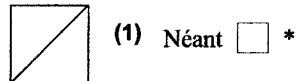
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Exercice clos le

30062017

SIREN

8 | 1 | 9 | 2 | 9 | 2 | 1 | 0 | 3

Dénomination de l'entreprise

100 % TRUFFES SAS

Adresse (voie)

LE CLAUD DU PECHPIALAT

Code postal

24250

Ville

NABIRAT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique ROUGIER Prénom(s) FABRICE

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 51

Naissance: Date 19/06/1984 N° Département 46 Commune GOURDON Pays

Adresse : N° Voie SOUS SALIDOU
Code Postal Commune SAINT-AUBIN-DE-NABIRAT Pays

Titre (2) Nom patronymique DELFOUR Prénom(s) FREDERIC

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 44

Naissance: Date 25/09/1973 N° Département Commune CAHORS Pays

Adresse : N° 524 Voie RUE MAS DE VINSOU
Code Postal Commune MERCUES Pays

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01042016	et clos le	30062017	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinque C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinque C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société:		
100 % TRUFFES SAS LE CLAUD DU PECHPIALAT 24250 NABIRAT		
SIRET	8 1 9 2 9 2 1 0 3 0 0 0 1 0	Métier :
Adresse du principal établissement:		
Ancienne adresse en cas de changement:		
0565232727		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SIRET		

Activités exercées	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrains, animaux vivants avec change d'activité, cochez les cases animaux en magasin		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28*	5 439 Déficit
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des lasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:	
SECCA SARL 262 rue Joachim Murat 46000 CAHORS	Tél: 0565232626	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA	Date: 13102017	Lieu: NABIRAT
	Qualité et nom du signataire:	
	Signature:	
Tél:		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la lisse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

2017

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARTL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commanditaires * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
FABRICE ROUGIER		51						
SOUS SALIDOU 24250 SAINT-AUBIN-DE-NABIRAT								
SABRINA DELFOUR		5						
524 RUE MAS DE VINSSOU 46090 MERCUES								
FREDERIC DELFOUR		44						
524 RUE MAS DE VINSSOU 46090 MERCUES								

H | DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

100 % TRUFFES SAS

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/04/2016 au 30/06/2017

Édité le 29/11/2017

Édité le 29/11/2017

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2017 (15 mois)			Exercice précédent Néant		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
215400 MATERIEL INDUSTRIEL	8 397		654	7 743	41,96		
281540 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	8 397		654	8 397	45,50		
-654				-654	-3,53		
Immobilisations financières							
ACTIF IMMOBILISÉ		8 397	654	7 743	41,96		
Matières premières, approv., en cours de production							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	250			250	1,35		
409100 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES	250			250	1,35		
Clients et comptes rattachés	2 855			2 855	15,47		
411000 CLIENTS	2 855			2 855	15,47		
Autres créances	775			775	4,20		
445621 TVA DED S/IMMO 20 %	377			377	2,04		
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	158			158	0,86		
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	240			240	1,30		
Valeurs mobilières de placement	6 814			6 814	36,92		
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	6 814			6 814	36,92		
512100 BANQUE PRINCIPALE	18			18	0,10		
Caisse	18			18	0,10		
530000 CAISSE							
Charges constatées d'avance							
ACTIF CIRCULANT		10 712		10 712	58,04		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF		19 109	654	18 455	100,00		

100 % TRUFFES SAS

Période du 01/04/2016 au 30/06/2017

BILAN SIMPLIFIÉ
DÉTAILLÉ Présenté en Euros

page 2

Edité le 29/11/2017

PASSIF

Exercice clos le
30/06/2017
(15 mois)

Exercice précédent
Néant

		Exercice clos le 30/06/2017 (15 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)			
101000 CAPITAL	1 000	5,42	
Ecarts de réévaluation	1 000	5,42	
Réserve légale			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	5 262	28,51	
Provisions réglementées			
	CAPITAUX PROPRES	6 262	33,93
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	2 630	14,25	
Fournisseurs et comptes rattachés	940	5,09	
401000 FOURNISSEURS	1 690	9,16	
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	9 563	51,82	
Autres dettes	101	0,55	
404000 FOURN.D'IMMOBILISATIONS	1 461	7,92	
431000 SECURITE SOCIALE	890	4,82	
437300 CAISSE DE RETRAITE	177	0,96	
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	3 834	20,77	
455100 ASSOCIES CPTE COURANT	3 100	16,80	
455200 C/C FABRICE ROUGIER			
Produits constatés d'avance			
	DETTES	12 193	66,07
	TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	18 455	100,00

100 % TRUFFES SAS

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/04/2016 au 30/06/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

page 3

Édité le 29/11/2017

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/04/2016 au 30/06/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 29/11/2017

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le 30/06/2017	Exercice précédent Néant	Variation	%
--------------------------------	-----------------------------	-----------	---

Total des charges d'exploitation	59 415	90,72			59 415	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6 078	9,28			6 078	N/S

Produits financiers
 Produits exceptionnels
 Charges financières
 Charges exceptionnelles

RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS	6 078	9,28			6 078	N/S
---	--------------	------	--	--	--------------	-----

Participation des salariés
 Impôts sur les bénéfices
 695000 IMPOTS S/LES BENEFICES

Total des Produits	65 493	100,00			65 493	N/S
Total des Charges	60 231	91,97			60 231	N/S
RÉSULTAT NET	5 262	8,03			5 262	N/S
<i>Bénéfice</i>						

Dont Crédit-bail mobilier
 Dont Crédit-bail immobilier

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/04/2016 au 30/06/2017

(Euros)

Edité le 31/10/2017

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 30/06/2017 (15 mois)	Exercice précédent	Variation absolue	%
Ventes de marchandises	5 679		5 679	N/S
- Cout direct d'achat	2 658		2 658	N/S
+ Variation du stock de marchandises				
	Marge commerciale (I)	3 021	3 021	N/S
	<i>Taux de marge commerciale</i>	53,19 %	%	
	59 813		59 813	N/S
- Production vendue				
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
	Production de l'exercice	59 813	59 813	N/S
- Matières premières et approvisionnements consommés	32 470		32 470	N/S
- Sous traitance directe	1 080		1 080	N/S
	Marge brute sur production (II)	26 263	26 263	N/S
	<i>Taux de marge brute sur production</i>	43,91 %	%	
	29 284		29 284	N/S
	Marge brute globale (I + II)	29 284	29 284	N/S
	<i>Taux de marge brute globale</i>	44,71 %	%	
- Services extérieurs et autres charges externes				
	Valeur ajoutée produite	12 086	12 086	N/S
	<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	17 198	17 198	N/S
		26,26 %	%	
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés				
- Salaires et traitements	9 132		9 132	N/S
- Charges sociales	1 322		1 322	N/S
	Excédent brut d'exploitation	6 743	6 743	N/S
	<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	10,30 %	%	
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	654		654	N/S
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	1		1	N/S
- Autres charges de gestion courante	13		13	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation				
	Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	6 078	6 078	N/S
	<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	9,28 %	%	
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées				
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
	Résultat courant avant impôts	6 078	6 078	N/S
	<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	9,28 %	%	
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
	Résultat exceptionnel			
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	816		816	N/S
	Résultat Net Comptable	5 262	5 262	N/S
	<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	8,03 %	%	

Société 100% TRUFFES SAS

Au capital de 1000 Euros

Siège : Le Claud de Pechpialat 24250 Nabirat

RCS n° 819292103

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 Février 2018

L'an deux mille dix-huit

Et le 23 Février 2018

A 11h00

Les associés de la société par actions simplifiée 100% Truffes se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle à l'adresse suivante : 524 rue du Mas de Vinssou 46090 Mercuès suite à la convocation verbale de Monsieur Rougié Fabrice en sa qualité de président.

M Rougié fabrice préside la séance en sa qualité de **Président**.

Sont présents les associés :

- **Mme Delfour Sabrina**, Propriétaire de **5** actions,
- **M. Delfour Frédéric** Propriétaire de **44** actions,
- **M. Rougier Fabrice** Propriétaire de **51** actions

Soit un total de **100** actions.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 Février 2018

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société par actions simplifiée 100% TRUFFES sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017 ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,

FR. SP
DR

- 2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société
100 % Truffes et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice clos au 30. Juin 2017.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 30 juin 2017,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 30 juin 2017, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société 100% Truffes.

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la direction sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **30 juin 2017**, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la direction quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée général prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FR
D.P.
SD

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 5262,00 € s'élevant à euros de la manière suivante

- 5262,00 € sur le poste de réserves.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

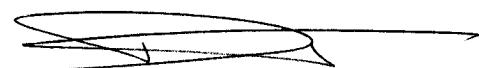
L'assemblée générale prend acte que, s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais été distribué de dividende depuis la création de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

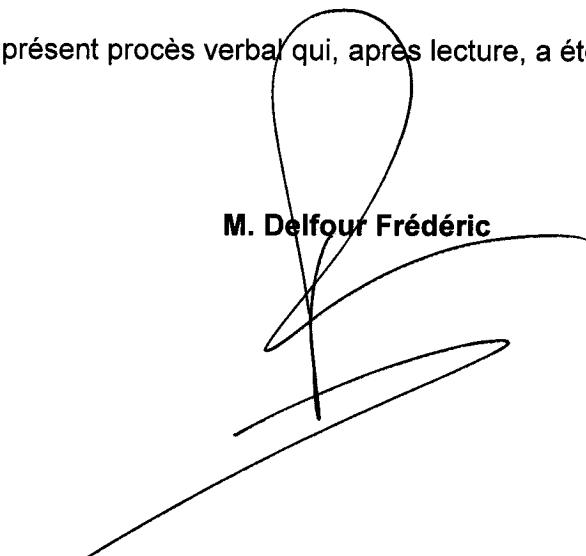
L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare que la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés, et le président.

Mme Delfour Sabrina



M. Delfour Frédéric



M Rougier Fabrice



Pour ~~SAS~~ SAS à 100% Truffes

Le claud de pechpialat

24250 NABIRAT

Siren 819 292 103 TVA 14 819 292 103

